

## **Extrait de la SEANCE DU 30 mars 2026**

Excusé : Néant

---

### **0-Approbation du PV du 21 mars 2026 :**

*Fait lors de la séance*

---

### **1- Election des délégués à la FEAL (Fédération d'Eclairage public de l'Arrondissement de Lille)**

Sont élus à la majorité :

Membre Titulaire : Patrice DURETZ

Membre Suppléant : Frédéric COASNE

---

### **2- Election des délégués à la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)**

Sont élus à la majorité :

Membre Titulaire : Patrice DURETZ

Membre Suppléant : Thierry DAMBRE

---

### **3-Délégation des Adjoint**

Monsieur le Maire, Patrice DURETZ, confie les délégations suivantes à ses 4 Adjoint :

|              |                   |  |
|--------------|-------------------|--|
| 1ère Adjoint | Virginie LEFEBVRE | Communication, culture, affaires scolaires, petite enfance |
| 2ème Adjoint | Jean Luc BILLAUT  | Finances, citoyenneté, développement                       |
| 3ème Adjoint | Fanchon METIER    | Vie locale et associatives, animations, seniors            |
| 4ème Adjoint | Frédéric COASNE   | Conservation du patrimoine, sécurité, n                    |

---

### **4- Création de postes de conseillers municipaux délégués, élection et délégation**

Monsieur le Maire, Patrice DURETZ propose la création de 2 postes de Conseillers Municipaux délégués :

- Conseiller délégué aux affaires sociales, aide à la personne confié à Martine LENSEL
  - Conseiller délégué à la voirie, environnement, développement durable confié à Dominique LEFEBVRE
- 

## **5- Commissions**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité la composition suivante pour les commissions :

- **Commission Finance**

Jean Luc BILLAUT, Guillaume MAILLARD, Frédéric COASNE, Fanchon METIER

- **Commission Affaires scolaires, périscolaires, petite enfance**

Virginie LEFEBVRE, Mélanie HOGIE, Sandrine VANCAUWENBERGE, Arnaud HUBER

- **Commission Communication, site et réseaux sociaux**

Virginie LEFEBVRE, Arnaud HUBER, Jean Luc BILLAUT, Céline MERESSE

- **Commission Animation, vie locale, jeunesse et seniors**

Fanchon METIER, Jean Luc BILLAUT, Virginie LEFEBVRE, Arnaud HUBER, Sandrine VANCAUWENBERGE, Martine LENSEL, Mélanie HOGIE

- **Commission Voirie, Environnement, ruralité, Gemapi**

Dominique LEFEBVRE, Emilie VANHEE, Thierry DAMBRE, Martine LENSEL, Maxime DENEUVILLE, Guillaume MAILLARD

- **Commission Prévention, Sécurité**

Frédéric COASNE, Maxime DENEUVILLE, Thierry DAMBRE

- **Commission Travaux, gestion du patrimoine, développement durable**

Frédéric COASNE, Dominique LEFEBVRE, Guillaume MAILLARD, Fanchon METIER

- **Commission Citoyenneté, budget participatif**

Jean Luc BILLAUT, Mélanie HOGIE, Dominique LEFEBVRE, Martine LENSEL

---

## **6- Délégation de pouvoirs au Maire**

La délégation de pouvoirs au Maire reste identique à celle de 2020. Lecture est faite des 20 points qui la constitue.

---

### **7- Indemnités des Elus**

L'indemnité est définie en fonction de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique.

A la demande de Monsieur le Maire, son taux qui est légalement de 50% est ramené à 45%.

Le taux des Adjointes est fixé à 20% et celui des Conseillers délégués à 8%

---

### **8- Convention Centre Aéré**

La convention entre la commune d'Ennetières en Weppes et l'association Rigolo Comme La Vie a pour objet l'organisation technique et financière d'un Accueil Collectif des Mineurs conformément aux orientations de politique publique de la commune : mise en œuvre d'un ACM , centre aéré, des communes d' Englos et d'Ennetières en Weppes durant les périodes suivantes :

- Petites vacances scolaires d'hiver 2026
- Petites vacances scolaires de printemps 2026
- Petites vacances scolaires d'automne 2026
- Grandes vacances scolaires d'été de Juillet 2026

Possibilité d'une semaine au mois d'août selon le nombre d'enfants inscrits

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité.

---

### **9- Rémunération gardiennage lieu du culte**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer, pour 2026, une indemnité pour la personne responsable de la conciergerie de l'église d'un montant de 503,42 € .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité.